

Budget—M^{lle} Bégin

[Traduction]

Lorsque les députés de l'opposition parlent de réduire de plus en plus les dépenses gouvernementales, en réalité ils proposent de réduire les sommes affectées aux programmes sociaux, ce qui se traduirait bientôt par une diminution de la qualité de vie à laquelle les Canadiens ont droit. Je suis ravie de constater que l'écrasante majorité des Canadiens ne sont pas d'accord avec l'opposition conservatrice sur ce point. Un sondage Gallup effectué pour le compte de la Commission de lutte contre l'inflation et publié il y a deux semaines a permis d'établir que seulement 7 p. 100 des Canadiens attribuaient l'inflation aux programmes sociaux du gouvernement, alors que 63 p. 100 en imputaient la cause aux milieux des affaires et aux travailleurs. Les Canadiens ont confiance en leurs programmes sociaux pour la simple raison qu'ils sont efficaces. Ils ont permis d'améliorer considérablement la qualité de la vie au Canada depuis une décennie, et on peut faire en sorte qu'ils l'améliorent davantage dans les années à venir. Il n'en sera toutefois ainsi que si nous réussissons à garder notre sang-froid devant les cris alarmistes d'une infime minorité qui serait prête à diminuer la qualité de vie de la majorité uniquement parce que nous traversons une période d'incertitude économique.

Peut-être la meilleure façon d'illustrer ma pensée sera de citer l'exemple de la pauvreté au Canada. Je n'affirmerai sûrement pas que nous avons enrayé la pauvreté. Nous devons faire davantage pour accroître la part du revenu national que reçoivent les pauvres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

Mlle Bégin: Je me réjouis que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soit ici.

Une voix: Il est toujours ici.

Mlle Bégin: Je soutiendrais cependant que grâce à nos programmes sociaux, nous avons réussi à répartir les revenus beaucoup mieux qu'on veut bien l'admettre généralement. Comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a signalé, depuis dix ans, nous avons accompli des progrès remarquables dans la lutte contre la pauvreté, la pauvreté étant définie en fonction d'un certain seuil de revenus. Selon la mesure retenue par le Conseil économique du Canada, il y a seulement 10 p. 100 de Canadiens pauvres aujourd'hui comparativement à 20 p. 100 en 1967. Bien sûr qu'on peut contester la méthode utilisée par le Conseil économique et utiliser le rapport du Sénat sur la pauvreté ou quelque autre document, mais il reste que la proportion des personnes vivant dans une pauvreté absolue au Canada a diminué considérablement, soit presque de 50 p. 100 au cours des dix dernières années.

Ce que je disais ailleurs à propos de la pauvreté relative, découle d'une autre mesure. Il s'agit de la proportion des revenus qui revient aux pauvres comparativement à la part que se partagent les autres groupes socio-économiques. J'ai dit que cette proportion n'avait pas sensiblement changé. A partir de là, on peut bien affirmer que nous avons simplement suivi l'évolution. Les 20 p. 100 de familles et de personnes les plus pauvres continuent de se partager environ 6 p. 100 de notre revenu, mais la proportion de notre revenu qui leur reviendrait—c'est une chose dont il faut tenir compte et le député de Winnipeg-Nord-Centre ne l'a pas mentionné en interrogeant le premier ministre—ne serait, en l'absence de paiements de transfert, que de 1.6 p. 100.

[Mlle Bégin.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est loin d'être suffisant.

Mlle Bégin: C'est toujours insuffisant. Nous sommes heureux de pouvoir compter, comme ce fut souvent le cas par le passé, sur l'appui des néo-démocrates, appui dont nous a assurés leur critique officiel en ce domaine.

Aujourd'hui, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a dit qu'au moment où le gouvernement a pris le pouvoir il y a dix ans, le montant global du budget équivalait au déficit que l'on prévoit pour cette année. Incidemment, il était supposé parler de la politique sociale mais nous n'avons pas entendu un seul mot à ce sujet dans son discours. Laissez-moi lui rappeler ainsi qu'à ses collègues ce qu'était la situation relativement aux dépenses gouvernementales il y a dix ans par comparaison avec ce dont bénéficient les Canadiens, ces avantages dont ils peuvent se prévaloir le soir lorsqu'ils vont se coucher. Ils éprouvent parfois des appréhensions concernant leur sécurité ou le danger de devenir handicapés, ou de souffrir des séquelles d'un accident, d'une maladie, d'une tragédie familiale ou de toute autre forme de risques, y compris le chômage et même dans un certain sens la maternité—choses qui constituent toutes des risques pour leur emploi. Comparons donc la situation qui existait il y a dix ans avec celle qui existe actuellement et essayons de comprendre pourquoi nous enregistrons un déficit qui, ainsi que je l'ai dit dans l'autre langue officielle, ne préoccupe d'ailleurs pas les Canadiens car ils se rendent compte que leur gouvernement se doit de présenter un budget expansionniste pour faire face à une conjoncture difficile.

En janvier 1967, les prestations de sécurité de la vieillesse s'élevaient à \$75.00 par mois et c'était tout ce à quoi on avait droit. Aujourd'hui, les versements sont de \$153.44 par mois et ceux qui en ont besoin ont également droit à un supplément de revenu garanti de \$107.62.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes en retard d'un mois. Le montant est maintenant de \$156.66.

Une voix: Mais que valent ces dollars?

Mlle Bégin: Naturellement, les versements sont indexés au coût de la vie; un ajustement est effectué chaque trimestre et ces montants ont augmenté depuis le 1^{er} avril. Il existe également une allocation au conjoint pour les gens dans le besoin pouvant s'élever jusqu'à \$249 par mois pour les couples dont un conjoint a plus de 65 ans et l'autre entre 60 et 65 ans. En 1967, les allocations familiales s'élevaient à \$6 par mois par enfant âgé de moins de neuf ans. Elles s'élèvent maintenant en moyenne à \$25.68, ce qui représente \$308 par année par rapport à \$72 il y a dix ans. Les prestations d'assurance-chômage s'élevaient à \$25.96 par semaine en 1967. Nous nous sommes efforcés d'augmenter ces versements malgré les critiques émanant de bien des gens qui n'ont jamais été en chômage. Elles s'élèvent actuellement à \$160 par semaine—il s'agit là naturellement du plafond.

● (1602)

Je ne pense pas que ce soit trop généreux lorsque nous songeons au nombre de chômeurs qui ont des personnes à leur charge. Tous ces programmes ont du moins contribué au cours des dernières années à ce que les pauvres dans notre pays ne se retrouvent pas encore plus loin derrière leurs concitoyens qui jouissent d'un niveau de vie relativement élevé.